

УДК 811.133.1

DOI 10.51955/2312-1327\_2021\_1\_97

## ФРАНСИЙСКИЙ ДИАЛЕКТ И ФРАНСИЙСКИЕ СКРИПТЫ: КОНТУРЫ ФРАНСИЙСКОЙ СКРИПТУРАЛЬНОЙ ЗОНЫ\*

*Лидия Анатольевна Становая,  
доктор филологических наук, профессор  
заведующая кафедрой романской филологии  
Российский государственный педагогический  
университет имени А. И. Герцена,  
наб. реки Мойки, д.48  
Санкт-Петербург, 191186, Россия  
lida\_stan@mail.ru*

**Аннотация.** Франсийская скриптуральная зона включает скрипты Парижа, Орлеанэ, Суассона, Санлиса и Компьени. Бургундские скрипты являются самостоятельными скриптами. Статус скрипт Берри и Турени требует отдельного исследования. Франсийская средневековая скриптуральная зона соответствует в общих чертах, но не полностью, франсийской современной диалектной зоне. Территория франсийской зоны – ни скриптуральной, ни диалектной – не соответствует территории современного региона Иль-де-Франс.

**Ключевые слова:** история французского языка, историческая диалектология, скриптология, диалект, скрипта.

\*Статья написана в рамках исследования при финансовой поддержке гранта Российского фонда фундаментальных исследований (РФФИ). Проект №19-012-00297 «Французские скрипты (региональные письменные традиции) IX-XIV вв.: имя и глагол», выполняемый в Российском государственном педагогическом университете имени А. И. Герцена. Руководитель проекта – Л. А. Становая.

## LE DIALECTE ET LES SCRIPTA FRANCIENS: CONTOURS DE LA ZONE SCRIPTURALE FRANCIENNE\*

*Lydia A. Stanovaïa  
Docteur d'Etat ès Lettres, Professeur  
Professeur, Directeur du Département de Philologie Romane  
Université d'Etat Pédagogique de Russie Herzen  
48, quai Moïka  
St-Pétersbourg, 191186, Russie  
lida\_stan@mail.ru*

**Résumé.** La zone scripturale francienne comprend les scripta de Paris, de l'Orléanais, de Soissons, de Senlis et de Compiègne. Les scripta de la Bourgogne constituent des scripta particulières. Le statut de scripta du Berry et de la Tourraine demande une étude spécialisée. La zone francienne scripturale, médiévale, correspond en grandes lignes, mais pas totalement, à celle dialectale, actuelle. Le territoire de la zone francienne ni scripturale, ni dialectale ne correspond pas à celui de la région actuelle de l'Île-de-France.

**Mots-clés:** histoire de la langue française, dialectologie historique, scriptologie, dialecte, scripta.

\* Cet article est préparé dans le cadre du projet scientifique № 19-012-00297 soutenu par le Fonds Russe de Recherches Fondamentales

## FRANCIEN DIALECT AND SCRIPTA: CONTOURS OF THE FRANCIEN SCRIPTURAL ZONE

*Lydia A. Stanovaïa*  
*Doctor of Philology, professor*  
*Head of the department of Romance philology*  
*Herzen State Pedagogical University of Russia,*  
*48, Moika embankment*  
*St-Pétersbourg, 191186, Russie*  
*lida\_stan@mail.ru*

**Abstract.** The francien scriptural zone includes the scripta of Paris, Orléanais, Soissons, Senlis and Compiègne. The scripta of Burgundy constitute particular scripta. The status of scripta of Berry and Turraine requires a specialized study. The francien scriptural zone, medieval, corresponds in broad lines, but not totally, to the dialectal zone, current. The territory of the francien scriptural and dialectal zones does not correspond to that of the current Region of Île-de-France.

**Keywords:** history of the French language, historical dialectology, scriptology, dialect, scripta.

*A mes parents*

### 1. Introduction

Bien que la variation régionale, ou diatopique de l'ancien français interesse des linguistes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, tout y est sujet de discussion incessable jusqu'à nos jours. La plus violente discussion, semble-t-il, porte sur le francien - terme bien connu, adopté par plusieurs chercheurs et critiqué par d'autres, surtout ces dernières decennies.

#### *1.1. Histoire du terme 'francien'*

L'histoire traditionnelle dès sa naissance comme science, s'est formée comme l'histoire des dialectes français. La variation régionale de la langue française, aussi bien que d'autres langues, a été conçue comme «une loi générale de langage» [Brunot, 1966, p. 296]. Pour compléter et affiner le 'paysage dialectal', on a introduit, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le terme 'francien'.

Il est généralement admis [Bergounioux, 1989, p. 23; Lodge, 2002, p. 150; Glessgen, 2017, p. 314; et al.) que le terme 'francien' a été créé par G. Paris en 1888 (ou en 1889), lors sa conférence «Les parlers de France» [Paris, 1888], fait indiqué dans la «Chronique» de la revue *Romania* (1888, p. 475).

En réalité, G. Paris, lui-même, dans ses ouvrages, y compris la conférence susmentionnée (lecture), employait normalement le terme 'français', parfois 'dialecte central', afin de désigner le dialecte parlé en Île-de-France et dans les provinces voisines (la Champagne, la Brie, l'Orléanais, le Perche, le Bas-Maine), lequel, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, serait prédominant sur les autres parlers pour devenir ensuite la langue française [Paris, 1909, p. 156]. Précisons que G. Paris a distingué cinq

groupes dialectaux (est, nord-est, nord-ouest, sud-est, centre-nord) et cinq dialectes correspondants (bourguignon, picard, normand, poitevin, français, ou central).

G. Paris [1909, p. 177ss] a employé pour la première fois le terme 'francien' en 1897, dans le compte rendu volumineux de l'ouvrage de F. Brunot *Histoire de la langue française*, publié en 1896. Ayant remarqué que pour des philologues, le mot «français» signifie «tantôt le groupe de ces parlers qui occupe le nord de la France», «tantôt le parler spécial de l'Île-de-France, qui est devenu la langue littéraire et même usuelle de la France entière», G. Paris a utilisé le mot «'francien', qu'on commence à dire pour éviter l'équivoque» entre «l'histoire de la langue française» en tant que «l'histoire du groupe des parlers de la France septentrionale» et «l'histoire du français propre, du 'francien'», afin de formuler ses reproches à F. Brunot qui s'est borné juste à «l'histoire du francien».

Il s'ensuit que G. Paris a seulement repris le terme 'francien' déjà existant. Ensuite, dans un de ses ouvrages ultérieurs, il a remarqué que ce «néologisme <...> exprime plus exactement le caractère de ce qui appartient en propre à l'Île-de-France» [Paris, 1909, p. 377].

Apparemment, c'est à P. Monnet qui a traduit de l'allemand en français le texte de H. Suchier, publié en 1891 sous le titre *Le français et le provençal*, qu'on doit l'apparition du terme 'francien'. Le mot «Francien» est employé dans la version allemande dans l'expression «die Mundart der Herzogtums Francien», ensuite ce dialecte est appelé «francische Mundart» [Suchier, 1906, p. 17]. P. Monnet a traduit la première expression comme «le dialecte du duché de France» et la deuxième – comme «le dialecte francien» [Suchier, 1891, p. 23-24].

Quoi qu'il en soit, l'introduction du nouveau terme a été nécessaire, comme on le voit, pour distinguer des notions différentes, c'est-à-dire, le 'français' comme la langue française vs le 'francien' comme un des dialectes de la langue française, car, historiquement, ces deux concepts ont été désignés par le terme unique *français* < *francois* < *franceis*.

D'autre part, il était nécessaire de coordonner les termes employés dans les recherches de la dialectologie historique et de l'histoire de la langue française, où le dialecte de l'Île-de-France était désigné différemment par différents auteurs: le français, le français central, le français du centre, le dialecte (parler, patois) de l'Île-de-France, le dialecte (parler, patois) de Paris, le français de Paris, le français parisien, etc.

Cette confusion de concepts et de termes qui les recouvrent, est conditionnée par les faits historiques bien connus: à l'origine, l'Île-de-France est appelée tout simplement 'France' (Gallia, Francia), mais, à mesure de l'extension du pouvoir royal, surtout au cours des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, le territoire de la France en tant que royaume s'est élargi. La nécessité de distinguer l'une des régions historiques et géographiques de la France de toute la France comme royaume a conduit à l'émergence de la nouvelle dénomination, celle de l'Île-de-France, qui apparaît dans les textes français à partir du XV<sup>e</sup> siècle. La dénomination «l'Île-de-France» est due, selon A. Lognon [1875, p. 1], à l'image d'une «presqu'île formée par la Marne, la Seine, l'Oise, la Thève et la Beuvronne», ou selon L. G. Védénina [2008], par la Marne, l'Epte, l'Aisne, l'Yonne, l'Eure.

Étant donné que le territoire de la région actuelle de l'Île-de-France comprend huit départements (Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Yvelines, Val-de-Marne), occupe plus de 12.000 kilomètres carrés et constitue la région la plus peuplée de la France, l'introduction d'un terme spécial pour désigner le dialecte parlé par les habitants de cette région au Moyen Âge, semble tout à fait logique et justifiée.

### *1.2. Critiques du francien*

Des linguistes éminents des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (F. Diez, G. Paris, P. Meyer, F. Brunot, Ch. Bruneau, W. Meyer-Lübke, J. Bédier, E. Bourcier, W. von Wartburg, et al.) considéraient le francien comme base dialectale du français moderne. Ils liaient la formation du français commun à la création du royaume uni et au rôle croissant du pouvoir royal aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles.

L'introduction par L. Rémacle [1948] de la nouvelle notion de 'scripta' a contribué à réviser plusieurs idées et méthodes de recherches diachroniques, ce qui, en définitive, a conditionné l'émergence de la 'nouvelle' histoire de la langue française. La critique de l'histoire traditionnelle a été toujours accompagnée par celle de la conception répandue de la formation de la langue française à la base du francien, ce qui, par suite, a abouti à l'opinion, selon laquelle le dialecte francien n'a jamais existé.

Bien que des chercheurs expliquent différemment leur refus de distinguer le dialecte francien, tous leurs arguments visent, en premier lieu, à contester le rôle du francien dans l'histoire du français.

Par exemple, J. Chaurand [1969, p. 31-32] a déclaré que l'emploi du terme 'francien' présuppose que le français est «le résultat de l'expansion d'un dialecte particulier», ce qui est faux. Le francien n'a jamais existé comme dialecte, car il ne provient «ni du parler paysan, ni de ceux qui étaient en usage dans les milieux incultes». Tôt devenu le parler de Paris, il servait «aux échanges entre gens cultivés du domaine d'oïl» et s'élaborait sous l'influence d'«emprunts de provenances diverses». Ce que des linguistes ont déterminé comme le dialecte francien, est en réalité le résultat de la formation précoce du français standard à la base de plusieurs dialectes d'oïl. En plus, il n'existe aucun texte écrit avant le XIII<sup>e</sup> siècle qui puisse donner des renseignements sur les traits particuliers de ce dialecte francien - «variété hybride et peu distincte, dont nous ne savons rien de sûr avant le XIII<sup>e</sup> siècle» [Chaurand, 1983, p. 91].

Cependant, il serait impossible de saisir le lien établi entre la distinction d'un dialecte (patois, parler) et son rôle dans l'élaboration de la langue standard, ni de comprendre la façon de distinguer les traits particuliers du francien des IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles en absence de textes franciens écrits avant le XIII<sup>e</sup> siècle, afin de déclarer sa différence par rapport au parisien rudimentaire et au français standard de formation précoce. D'autre part, il serait étrange de croire que, contrairement à d'autres régions de la France médiévale où l'on parlait picard, normand, lorrain, etc., les originaires de l'Île-de-France soient privés de moyen de communication, orale bien sûr.

Quoi qu'il en soit, les arguments susmentionnés, aussi bien que leur contradiction interne, seraient répétés dans différents ouvrages ultérieurs sous formulations variées [Delbouille, 1970; Cerquiglini, 1993; Bergounioux, 1989;

Trotter, 2006; et al.]. Par suite, K. Grübl a conclu catégoriquement: «Il est établi <...> que le ‘francien’, supposé comme base dialectale de la langue nationale par les philologues de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, n’a jamais existé en tant que variété autochtone, ni en Île-de-France ni ailleurs» [Grübl, 2013, p. 345].

### 1.3. *Etudes du dialecte et des scripta de l’Île-de-France*

Il faudrait constater, avec un grand regret, l’absence presque totale d’études approfondies du dialecte et des scripta de l’Île-de-France, malgré l’importance évidente des problèmes en question. Il n’existe pas de description systématisée du francien ni en tant que dialecte, ni en tant que scripta, bien que son rôle dans l’histoire du français reste toujours, explicitement ou implicitement, examiné et débattu.

Dans le cadre de la dialectologie historique, il n’y a qu’une seule thèse, celle d’E. Metzke *Der Dialekt von Ile de France im XIII und XIV Jahrhundert* [1880], qui comporte deux parties: la première (Lautlehre) présente l’examen de la notation graphique de voyelles et de consonnes françaises, accompagné de l’analyse des rimes de poètes des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (Rutebeuf, E. Deschamps, Chr. de Pisan, Fr. Villon, et al.); la deuxième partie (Flexionslehre) décrit la morphologie verbale, nominale et pronominale. Le volume total de la thèse est de 68 pages.

Dans le cadre de la scriptologie, il n’y a qu’une seule thèse, celle de M.S. Vorobéi (en russe) *Les particularités de scripta françaises centrales* [2015], qui comporte l’examen de particularités grapho-phonétiques de chartes du XIII<sup>e</sup> siècle, exécutées à Paris, Orléan, Soissons et Senlis.

Au cours des dernières décennies, on voit apparaître des ouvrages consacrés à l’étude de chartes parisiennes et des auteurs parisiens Rutebeuf et Geoffroy de Paris [de Jong, 2006; Grübl, 2013; Videsott, 2013; Glessgen, 2017]. On peut trouver des descriptions du dialecte et des scripta franciens dans certaines études consacrées à l’histoire de la langue française et aux scripta françaises.

Prenant en considération une quantité aussi restreinte d’études du dialecte et des scripta franciens, la raison de discussions violentes ‘autour du francien’ devient tout à fait claire. D’autre part, il devient clair pourquoi des linguistes ont caractérisé le francien comme une «variété hybride et peu distincte», «chimère», «ectoplasme» [cf.: Stanovaïa, 2019]. Cependant, cette opinion ne paraîtrait nullement fondée, si l’on examinait, avec plus d’attention et sans aucun préjugé, les données des recherches différentes.

## **2. Acquis théoriques et méthodologiques**

### *2.1. Distinction du dialecte francien*

La variation régionale de la langue française, aussi bien que d’autres langues, est conçue comme «une loi générale de langage». Les originaires de chaque région, y compris l’Île-de-France, avaient leurs dialectes particuliers. De même qu’en Picardie (Wallonie, Normandie, Lorraine, etc.), on parlait picard (wallon, normand, lorrain, etc.), en Île-de-France, on parlait ‘francien’. De ce point de vue, la distinction du dialecte francien, aussi bien que l’emploi du terme ‘francien’ (ou ‘françois’, ou ‘francilien’, ou un autre terme aussi artificiel), sont absolument nécessaires pour une

analyse objective et une description adéquate de la variation diatopique de l'ancien français et de la situation linguistique en France médiévale.

### 2.2. *Distinction francien vs parisien*

Dans l'histoire traditionnelle de la langue française, les termes 'francien' et 'parisien' sont constamment confondus lorsqu'il s'agit du processus de formation de la langue française. Dans l'histoire 'nouvelle' de la langue française, par suite des critiques acharnées, le terme 'francien' a été remplacé par d'autres termes, notamment par celui de 'parisien'.

Cependant, il faudrait distinguer le 'francien' et le 'parisien' pour les raisons suivantes: (1) le terme 'parisien' désigne un concept plus étroit que le 'francien', étant limité par Paris et ses banlieues; (2) le terme 'parisien' *a priori* est lié à Paris, à sa situation linguistique particulière en tant qu'une grande ville, centre «permanent», «naturel», «lieu de rencontre quasi obligé» de la France [Gossen, 1957; Picoche, Marchello-Nizia, 1996; Lodge, 1997; et al.], ce qui n'est pas applicable à d'autres endroits de l'Île-de-France, sans parler de la 'France' médiévale en entier; (3) la différence entre le 'francien' en tant que parler de l'Île-de-France vs le 'parisien' en tant que parler de Paris existe même actuellement, ce qui est confirmé par les données de M.-R. Simoni-Aurembou, créatrice de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais* [Simoni-Aurembou, 1973-1978], qui a remarqué à cet égard: «Il est certain que l'importance de Paris est immense, mais il ne faut pas se laisser aveugler. Certes, il est tard, et de même que Paris aura bientôt englouti le dernier maraîcher de Colombes, le dernier paysan de Roissy-en-France, de même pourra-t-on bientôt croire que le français de Paris a toujours été parlé à Pontoise et à Montlhéry. Nous ne désespérons cependant pas de faire apparaître, avec beaucoup de patience, le vrai visage d'un langage qui, s'il est proche de Paris, n'en est pas pour autant parisien» [Simoni-Aurembou, 1973, p. 136].

### 2.3. *Distinction texte d'oeuvre vs texte manuscrit*

Compte tenu de la distance importante, chronologique et linguistique, entre une oeuvre littéraire, administrative, ou autre, et sa fixation écrite sous forme d'un manuscrit conservé, il faudrait distinguer le 'texte d'une oeuvre' (le contenu d'une oeuvre médiévale, son original présumé, composé par un ou plusieurs auteurs, connus ou anonymes) et le 'texte manuscrit' (le contenant d'une oeuvre médiévale, sa fixation textuelle concrète, texte réel d'un manuscrit conservé, exécuté par un ou plusieurs copistes).

Les textes archétypiques, ou originaux, des oeuvres littéraires, reconstruits par des philologues quelques siècles plus tard, sont plutôt hypothétiques que témoins de l'époque. Au contraire, les textes manuscrits réels, existants, conservés, exécutés par les sujets parlants et écrivains de l'époque étudiée, constituent l'unique matière d'étude objectivement donnée.

Sans accès direct aux textes d'oeuvres, ni à leurs premières fixations écrites, chaque manuscrit présente son propre texte, lequel a ses particularités linguistiques et lequel, en aucun cas, ne peut être considéré comme une fixation exacte du texte original d'une oeuvre littéraire, administrative ou autre. Toutes les formes, fixées dans le texte manuscrit examiné, appartiennent, en premier lieu, à ce dernier et

caractérisent, par conséquent, la scripta de l'époque et de la région où ce texte manuscrit a été exécuté.

#### 2.4. *Dialecte et scripta*

La dichotomie saussurienne 'langue' – 'discours (parole)', ou dans la conception guillaumienne 'langage puissancier' → 'langage en effectation' → 'langage effectif' acceptée, la langue (langage puissancier) serait un «système où les éléments s'organisent selon leur position et selon leurs oppositions avec d'autres éléments», tandis que le discours (parole, langage effectif) serait la réalisation des éléments du système linguistique [Skréline, 1972, p.14-15].

La compréhension de la langue comme système ne présuppose pas son intégrité ni indivisibilité: cela signifie uniquement que toute langue, aussi bien que chacune de ses variétés (diachroniques, diatopiques, diastratiques, diaphasiques et diamésiques), constitue un système organisé, où (1) chaque élément a sa position et sa fonction, sinon il y serait inutile, et où (2) chaque élément est en corrélation et en opposition avec d'autres éléments, sinon ce ne serait pas un système organisé.

Par suite, la 'langue écrite' et la 'langue parlée' seraient des variétés diasystémiques de la langue (langage puissancier) située toute entière dans le mental, tandis que le discours (parole, langage effectif) serait le résultat (de l'acte de langage) matérialisé sous ses deux formes: sonore, parlée et graphique, écrite.

A l'époque de l'ancien français, vu l'absence de la norme codifiée, d'une part, et de l'accès direct au discours parlé de l'époque, de l'autre, il est *a priori* impossible d'établir, de la façon sûre et fiable, la correspondance exacte des éléments parlés et écrits, et par suite, celle des formes parlée et écrite du discours. Autrement dit, toute théorisation sur la corrélation entre la 'langue parlée' et la 'langue écrite', ou le 'discours parlé' et le 'discours écrit', serait subjective et mal fondée. Pour éviter des conclusions abusives, il serait nécessaire de distinguer la langue et l'écriture comme deux phénomènes particuliers.

Par suite, les dialectes (patois, parlers) seraient des variétés régionales de la langue, les scripta en tant que traditions régionales écrites – des variétés régionales de l'écriture. La corrélation entre un dialecte et une scripta serait pareille à celle qui existe entre la langue et l'écriture. Certes, ce sont deux phénomènes génétiquement apparentés et intimement liés. Cependant, la langue se transforme principalement sous l'influence de facteurs internes, tandis que l'écriture subit l'influence de facteurs internes et externes. Cela signifie que les caractéristiques d'une ou de plusieurs scripta ne correspondent pas directement à celles des dialectes, ou à celles du français oral ou écrit: tout d'abord, ce sont les caractéristiques d'une ou des scripta dont l'interprétation pourrait être tant linguistique qu'extralinguistique.

Toute scripta comprend plusieurs constituants, y compris objectifs, conditionnés par les particularités du dialecte de base, et subjectifs, conditionnés par la réglementation admise de l'usage écrit. À l'époque de l'ancien français, l'absence de la norme française commune codifiée a été compensée par l'existence de normes scripturales, multiples et variées. Les scribes, ou copistes en tant que sujets parlants et écrivains, se rendaient parfaitement compte de la pluralité et de la variété de normes scripturales françaises. Choissant des graphies à bon escient, ils suivaient les normes propres à telle ou telle scripta.

Nous employons le terme 'scripta' comme un féminin invariable (scripta, sg, f < SCRIPTA, pl < SCRIPTUM, n).

### **3. Contours géographiques de la zone francienne dialectale et scripturale**

#### *3.1. Données dialectologiques et scriptologiques*

Le nombre de dialectes et de scripta de l'ancien français, aussi bien que leurs traits essentiels, ne sont pas déterminés jusqu'à nos jours: on a distingué de trois dialectes (le normand, le picard, le bourguignon [Fallot, 1839; Burguy, 1853]) jusqu'à douze (le picard, le wallon, le lorrain, le francien, le franc-comtois, le bourguignon, le champenois, le normand, l'anglo-normand, l'angevin, le poitevin, le saintongeais [Bec, 1971]), et de deux scripta (picarde et interrégionale [Robson, 1956]) jusqu'à vingt-neuf [Dees, 1987].

Donc, il n'y a rien d'étonnant que la division de la France en zones dialectales et scripturales provoque des discussions intarissables. Seules la Lorraine, la Normandie et la Bourgogne ont des contours plus au moins précis, grâce à leurs frontières administratives et épiscopales. Les contours d'autres provinces historiques, y compris de l'Île-de-France, et par suite de leurs zones dialectales et scripturales, sont déterminés différemment.

La quantité de dialectes et de scripta de régions centrales varie d'un (dialecte de la Bourgogne) jusqu'à sept (scripta de l'Île-de-France, Compiègne, Valois, Senlis, Orléan, Soissons, Berry).

G. Fallot a inclus les régions centrales (Berry, Orléanais, Touraine, Île-de-France, Nivernais) avec Bas Bourbonnais, Champagne, Lorraine, Franche-Comté dans la «Bourgogne», parce que «le langage parlé» dans tout ce territoire vaste est le «langage commun, pour le fonds, identique à celui de Bourgogne, <...> le langage du coeur de France et le vrai langage français»; les régions de Perche, Anjou, Poitou - dans la «Normandie» avec Bretagne, Maine, Saintonge [Fallot, 1839, p. 16-19].

G. Burguy [1853, p. 17] a inclus Berry et une partie d'Anjou dans la «Bourgogne», Poitou et l'autre partie d'Anjou - dans la «Normandie».

E. Metzke a réduit le territoire examiné jusqu'à Paris seul, bien que les documents examinés comportent ceux de Paris, Poissy, Pontoise, «Biaumont sur Aise», «Parcent de lez Beaumont», Soissons, Meaux, «Chambelly prez Meaux», «Chasteautierri», «Abbaye de Joy de lez Provins», «Corbueil», Melun, Sens; en même temps, il a indiqué que la frontière orientale entre les zones francienne et champenoise passe par Fontainebleau [1880, p. 388-389, 401].

E. Philipon [1910, p. 480; 1912, p. 541], après l'étude de chartes bourguignonnes de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup>-première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, a distingué le dialecte bourguignon comme un dialecte particulier. En même temps, il a constaté qu'il est impossible de déterminer les contours de sa zone dialectale à la base de données des chartes. C'est pourquoi, il a tracé les limites de la zone dialectale bourguignonne d'après les frontières administratives de la Bourgogne en tant que royaume, ensuite - comté et duché. Selon E. Philipon, la zone bourguignonne inclut: est - le Dijonais, Nuiton, Auxonnois, Beaunois, Losnois, Châlonnais, ouest - le Châtillonnais, Auxois, Autunois, Noyers, Avallonnais.

D'Arco S. Avalue [1967, p. 15ss], tout en considérant le francien comme base

dialectale de la langue française littéraire, a inclu toutes les régions centrales dans la Normandie, tandis que le territoire de la Bourgogne - dans l'Acquaine de nord, zone de la koïné occitane.

Ch.-Th. Gossen [1967] a inclu les scripta de la Bourgogne dans le groupe de scripta est-françaises. A. Dees [1980] a inclu les chartes du duché de Bourgogne dans la tradition locale «Yonne», et il a réparti les chartes du comté de Bourgogne entre les traditions locales «Haute-Marne», «Vosges», «Franche-Comté» et «Bourgogne».

Ch.-Th. Gossen [1967] a distingué sept scripta centrales des régions suivantes: l'Île-de-France, Compiègne, Valois, Senlis, Orléan, Soissons, Berry. Plus tard, il a rapporté les scripta de Senlis, de Compiègne et de Soissons aux picardes [1970].

Il est à préciser qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les régions, énumérées par Ch.-Th. Gossen, entraient au domaine royal, par ailleurs, l'Île-de-France, Orléans, Senlis, Compiègne et Valois faisaient partie du domaine royal déjà au XII<sup>e</sup> siècle, tandis que Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Berry et Soissons étaient annexés plus tard, sous le règne de Philippe II Auguste (1180-1223).

L.-F. Flutre [1970] a inclu Compiègne comme «Oise» dans la zone picarde.

A. Dees [1980; 1987] a divisé à peu près le même territoire en cinq 'traditions locales': «Région parisienne», «Orléanais», «Berry», «Oise», «Aisne». La «Région parisienne» inclut non seulement Paris et des régions voisines, mais une partie de la Champagne; Senlis et une partie du comté de Vermandois forment «Oise»; l'autre partie de Vermandois avec Laon et Soissons forment «Aisne»; le reste de Vermandois est inclu avec le comté d'Artois dans «Somme»; le reste de la Champagne est inclu dans «Ardennes».

L'examen de plusieurs ouvrages fait conclure que normalement, les limites de l'Île-de-France en tant que zone francienne, ne sont pas précisées, et que les patois de régions voisines sont considérés souvent comme franciens sans commentaires. En même temps, les patois d'Orléan et du Berry sont parfois considérés à part. Dans ce cas-là, l'orléanais est inclu dans le groupe commun soit avec le francien, soit avec le bourguignon; le berrichon est inclu dans le groupe commun soit avec le francien, soit avec les dialectes d'ouest.

Les scripta du Berry font partie de scripta de nord-ouest [Gossen, 1957; 1967].

Le dialecte de la Touraine, possédée par la maison d'Anjou et par suite faisant partie de l'Angleterre, a été inclu sans commentaires dans le groupe des dialectes de nord-ouest avec ceux de Bretagne, Anjou, Maine par E. Görlich [1886].

Ch.-Th. Gossen [1967] a rapporté les scripta de la Touraine aux normandes qui, à son tour, font partie des scripta de nord-ouest avec celles de Bretagne et de Poitou. Dans les Atlas d'A. Dees [1980; 1987] la Touraine fait partie de «Indre-et-Loire» qui inclut aussi, selon le lieu de chartes examinées, des parties anjevine, poitevine, berrichonne.

Le patois de Soissons n'a jamais été considéré comme un parler particulier, mais la région de Soissons est incluse soit dans la zone francienne, soit dans la zone picarde, soit dans la zone champenoise. Le patois de Senlis n'a jamais été considéré comme un parler particulier, mais la région de Senlis est incluse soit dans la zone francienne, soit dans la zone picarde. Il faut remarquer à cet égard que les étudiants provenant de Soissons et de Senlis, étaient inclus dans la «Nation de France» de

l'université de Paris, et non pas dans la «Nation de Picardie», formée par les étudiants provenant de Beauvais, Noyon et Laon [Carolus-Barré, 1964, p. CXIII].

Le patois de Poitou est normalement considéré comme un parler particulier, mais il est inclus dans le groupe commun soit avec les dialectes de sud-ouest, soit avec l'orléanais, soit avec le francien.

Ch.-Th. Gossen [1967] a inclus les scripta de Poitou dans le groupe de scripta de nord-ouest. M. Pfister a constaté que la scripta de chartes poitevines du XIII<sup>e</sup> siècle «montre une influence prédominante du centre linguistique directeur de Paris et de l'Ile-de-France», tandis que «la langue parlée en Poitou vers 1100 était plus près du limousin que du français pratiqué au Nord de la Loire» [1976, p.93, 112]. Dans les Atlas d'A. Dees [1980; 1987], la région de Poitou correspond, en grandes lignes, à «Vendée», «Charente», «Vienne».

### 3.2. Données de l'Atlas Linguistique de la France

F. Brunot, ayant examiné l'Atlas Linguistique de la France d'E. Edmont et J. Gilliéron, a établi les limites de la zone francienne de la façon suivante:

(1) du côté du Nord, la limite est marquée selon le résultat de la palatalisation dans le picard [ka > ka] vs le francien [ka > cha]; géographiquement, cette limite est marquée «par la ligne qui commence à la Seine au delà de Mantes, passe entre Clermont et Senlis en se dirigeant vers Laon», distinguant ainsi les zones picarde et francienne;

2) à l'Ouest, «la limite est beaucoup plus proche de Paris, car Evreux a le ca picard, à Chartres e+i ne devient pas i»;

(3) à l'est, selon le résultat du passage [o > eu], «la limite prend la Marne vers Jouarre et descend le long de l'ancienne frontière de Champagne», distinguant les zones francienne et champenoise [Brunot, 1966, p.326].

A. Lodge [2002], se basant sur le même Atlas Linguistique de la France d'E. Edmont et J. Gilliéron, a choisi d'autres critères linguistiques, et il a conclu que «les isoglosses visibles dans l'ALF <...> prises ensemble, forment une sorte de cadre autour de l'Ile-de-France et de l'Orléanais»:

(1) «du côté septentrional du cadre», la limite sud est marquée, pareillement à F. Brunot, par le résultat de la palatalisation dans le picard [ka > ka] vs le francien [ka > cha], par «la célèbre Ligne Joret»;

(2) «du côté **occidental** du cadre», la limite est marquée par la différenciation de la diphtongue [ow] sortie de [o] accentué, différenciée en [ew];

(3) «Au long du côté **oriental** du cadre», la limite est marquée par la présence des consonnes épenthétiques [n\_r] dans les groupes [-nr-], [-ml-], [-lr-] [n\_r] au centre et à l'ouest et par leur absence à l'est et au nord;

(4) «Au long du côté **méridional** du cadre», la limite est marquée par la fermeture de [a] accentué en [e] qui distingue la langue française de la langue occitane.

Le «cadre» formé par des isoglosses [Lodge, 2002, carte n°5] fait voir que la zone francienne se distingue manifestement d'autres zones dialectales de la France actuelle, et qu'elle inclut des parties des anciennes régions de l'Île-de-France, de la Touraine, de la Normandie, du Maine, de la Champagne, de l'Orléanais et du Berry. Donc, la réalité et la spécificité du francien, survécu jusqu'à nos jours, sont confirmées

pleinement par des faits linguistiques. En même temps, il est évident que les contours de la zone dialectale francienne ne correspondent pas à ceux administratifs de l'Île-de-France.

La zone dialectale francienne, précisée à la base de critères choisis par A. Lodge, correspond, en grandes lignes, au territoire qui «s'étend du sud de Beauvais jusqu'à Tours et Gien» [Simoni-Aurembou, 1973, p. 126], lequel réunit dans une zone dialectale les parlers de l'Île-de-France, de l'Orléanais, de la Touraine et du Perche. Cette zone dialectale diffère de l'autre, dénommée «Centre», laquelle correspond au Berry [Simoni-Aurembou, 1973-1978].

Après l'examen d'autres cartes de *l'Atlas Linguistique de la France*, A. Lodge a conclu que le français standard est fondé, en effet, sur le parler de l'Île-de-France, et qu'il contient en même temps de «nombreux éléments importés de l'extérieur», enracinés dans le parler de Paris, en tant que grande ville, «avant d'être diffusé vers la périphérie» sur le territoire français [Lodge, 2002].

### 3.3. Données des Atlas d'A. Dees

Bien qu'il soit impossible d'identifier les formes graphiques, fixées dans les manuscrits, et phonétiques, propres aux dialectes de l'ancien français, il est possible, tout de même, d'établir les particularités scripturales qui distinguent les scripta différentes et qui permettent de préciser leurs contours approximatifs.

Afin de distinguer la zone scripturale francienne, nous avons appliqué les critères proposés par F. Brunot et A. Lodge à la matière des *Atlas* d'A. Dees, en choisissant les cartes suivantes:

(1) *Atlas de chartes* [Dees, 1980]: n°17 – alternance [o : u] dans les formes graphiques «lour, lours» : «lor, lors» qui équivaut en partie avec le développement du diphtongue [ow > u] à l'ouest, et [ow > ew > oe] à l'est, ce qui distingue les zones normande et francienne; n°135 – alternance [k : č] dans les formes graphiques «cose, kose, etc.» : «chose, chouses, etc.», ce qui distingue les zones picarde et francienne; n°252 - la présence ou l'absence de consonnes épenthétiques dans les formes graphiques du verbe «prendre», ce qui distingue les zones francienne et champenoise;

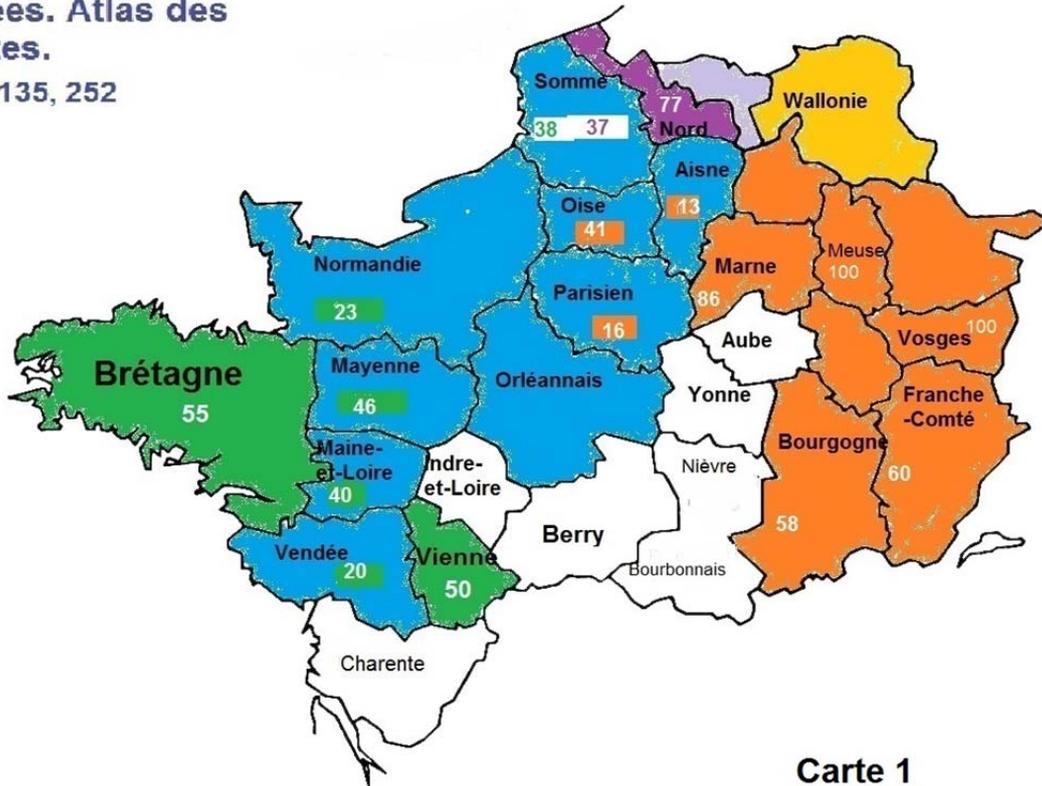
(2) *Atlas de textes littéraires* [Dees, 1987]: n°141 - alternance [oe : u, o] dans les formes graphiques des adjectifs en «-eus», ce qui distingue les zones normande et francienne; n°159 – alternance [k : č] dans les formes graphiques «castel, etc.» : «chastel, etc.», ce qui distingue les zones picarde et francienne, n°373 - la présence ou l'absence de consonnes épenthétiques dans les formes graphiques du verbe «prendre», ce qui distingue les zones francienne et champenoise.

Prenant en considération la quantité prépondérante (plus de 50%) de formes franciennes vs la quantité moins grande (moins de 50%) de formes de dialecte de base, nous avons reçu le «cadre» qui inclut le territoire assez vaste.

Selon l'Atlas des chartes, la fréquence de plus de 50% de formes franciennes réunit neuf scripta: «Région parisienne», «Orléanais», «Aisne», «Normandie», «Oise», «Somme», «Mayenne», «Vendée», «Maine-et-Loire»; les données sur «Berry», «Aube», «Bourbonnais», «Yonne», «Indre-et-Loire», «Charente» sont absentes. Parmi les scripta qui incluent les chartes bourguignonnes, «Bourgogne», «Franche-Comté», «Vosges», «Haute-Marne» diffèrent manifestement par la fréquence de plus de 50% de formes de dialecte de base (voir carte 1).

**A. Dees. Atlas des chartes.**

N° 17, 135, 252

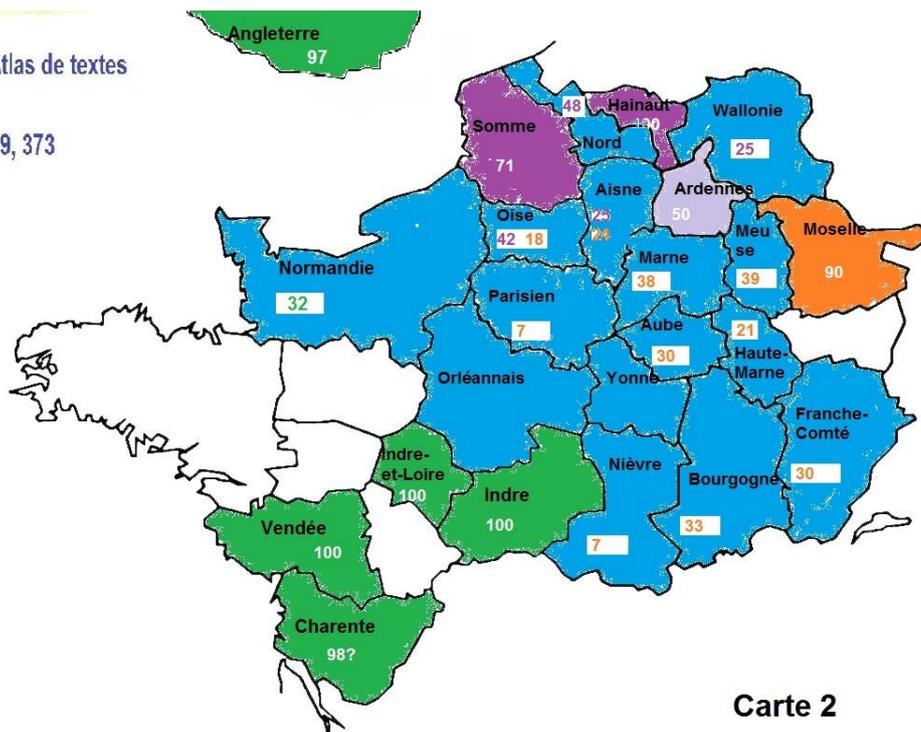


**Carte 1**

Selon l'Atlas de textes littéraires, la fréquence de plus de 50% de formes franciennes réunit toutes les scripta (15), sauf neuf: «Angleterre», «Somme», «Vendée», «Charente», «Indre-et-Loire», «Indre, Cher», «Moselle», «Hainaut», «Ardennes» qui diffèrent par la fréquence de plus de 50% de formes de dialecte de base. Les données sur cinq scripta («Bretagne», «Mayenne», «Maine-et-Loire», «Vienne», «Vosges») sont absentes (voir carte 2).

**A. Dees. Atlas de textes littéraires.**

N°141, 159, 373



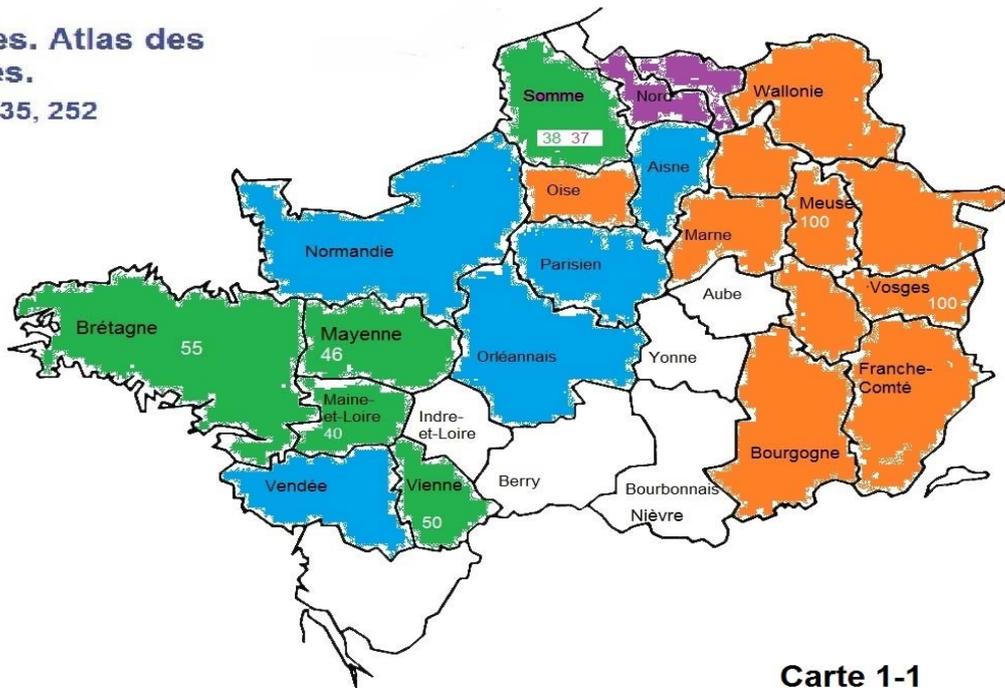
**Carte 2**

Quand nous avons diminué sensiblement le pourcentage de formes de dialecte de base jusqu'à moins de 30%, c'est-à-dire, la majorité écrasante (plus de 70%) de formes franciennes vs la minorité (moins de 30%) de formes de dialecte de base, le territoire «encadré» a diminué tout de suite.

Selon l'Atlas des chartes, de neuf scripta, il n'en reste que cinq: «Région parisienne», «Orléanais», «Aisne», «Normandie», «Vendée» (voir carte 1-1).

**A. Dees. Atlas des chartes.**

N° 17, 135, 252

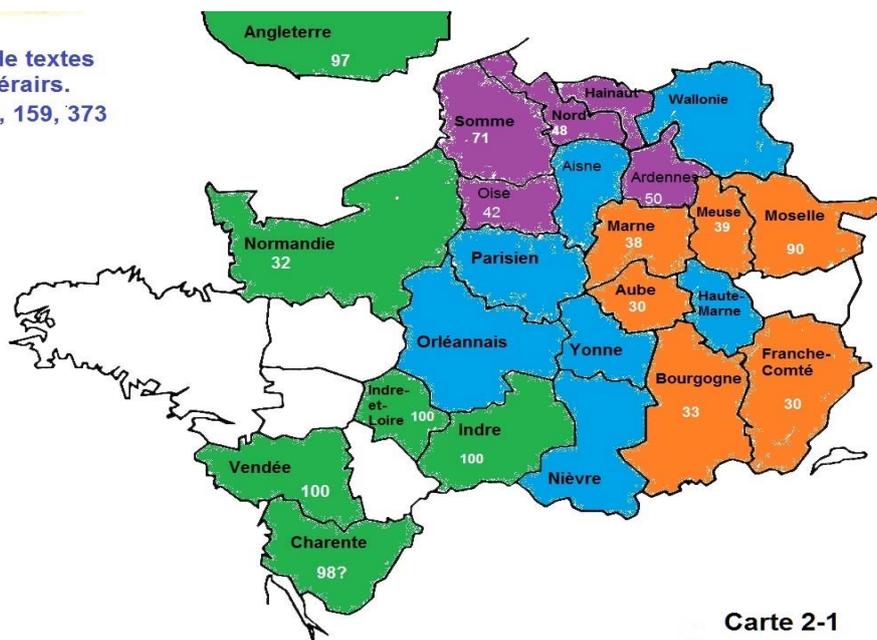


**Carte 1-1**

Selon l'Atlas de textes littéraires, de quinze scripta, il n'en reste que sept: «Région parisienne», «Orléanais», «Aisne», «Yonne», «Berry» sous le titre «Indre, Cher», «Wallonie», «Haute Marne». Les scripta bourguignonnes, sauf «Yonne» et «Haute Marne», diffèrent manifestement (voir carte 2-1).

**Atlas de textes littéraires.**

N°141, 159, 373



**Carte 2-1**

La conclusion qu'on pourrait en tirer, confirme pleinement l'origine francienne:

(1) du modèle écrit, que des copistes français tâchaient de suivre, et qui conditionnait le choix de formes franciennes au lieu de formes de dialecte de base: c'est ainsi qu'on pourrait expliquer la fréquence, et même la prépondérance, de formes franciennes dans les textes manuscrits de l'époque [cf.: Skrélina, Stanovaïa, 2019; Stanovaïa, 2003];

(2) de formes graphiques, que des copistes français employaient, en différentes quantités, dans les textes manuscrits exécutés; ces formes graphiques sont définies par des chercheurs comme 'franciennes', 'françaises', 'communes', 'interdialectales', 'interrégionales', 'littéraires', 'écrites', 'neutres', 'neutralisées', 'supra-dialectales', 'supra-régionales', etc.

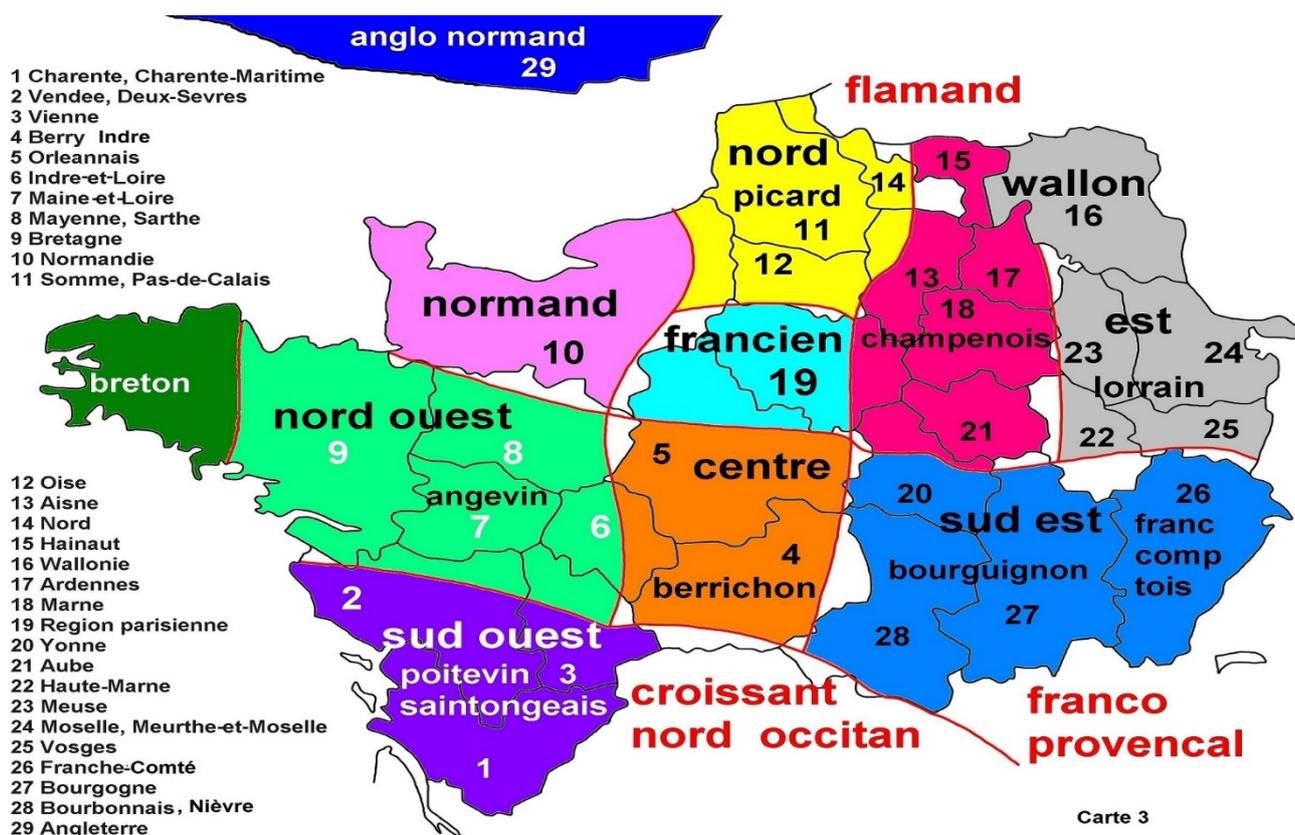
En même temps, ressort la variance de normes scripturales, communes et individuelles, qui permettaient ou, au contraire, défendaient d'employer des formes de dialecte de base, dont la quantité varie dans les chartes dès 23% dans la scripta «Normandie» jusqu'à 100% dans les scripta «Vosges» et «Meuse» (carte 1), dans les textes littéraires – de 7% dans la scripta «Nièvre» («Berry» dans l'Atlas de chartes) jusqu'à 100% dans les scripta «Vendée», «Indre-et-Loire», «Indre» (carte 2).

D'autre part, la variation de contours de la zone francienne, «encadrée» aussi différemment selon le pourcentage de formes des dialectes de base d'autres scripta (moins de 50%; moins de 30%), rend claire la raison théorique et méthodologique des débats susmentionnés, qui sont conditionnés, comme on le voit, de la façon de voir et d'interpréter les faits: les contours d'une zone dialectale ou d'une autre sont différentes, si on se base soit sur la majorité de formes de dialecte de base, soit tout simplement sur leur présence.

Il faudrait y ajouter que toutes les études du XIX<sup>e</sup> siècle et plusieurs du XX<sup>e</sup> siècle présentent des «données brutes» (mot de P. van Rennes [1985]), c'est-à-dire, des formes énumérées, mais non-systématisées, non-calculées, d'ailleurs déterminées comme appartenant à tel ou tel dialecte de l'ancien français. A cet égard, il faudrait constater, avec un grand regret, l'absence presque totale d'études approfondies et par suite, de descriptions exhaustives de tous les dialectes et scripta de l'ancien français.

L'établissement assez discutabile des zones des 'traditions locales' distinguées par A. Dees, fait comprendre la présence, quoique insignifiante, par exemple, de formes champenoises dans la «Région parisienne» dont le territoire inclut une partie de la Champagne. C'est que, les statistiques indiquées dans les Atlas, présentent les «fréquences relatives» (sur le procédé de l'analyse quantitative: [Dees, 1980, p. XI-XII]). Il peut se produire que certaines statistiques cachent la réalité, au lieu de préciser les frontières entre les zones limitrophes, débattues aussi considérablement: la tradition «Oise» réunit des parties, considérées par d'autres chercheurs comme francienne et picarde (d'où 42% de formes en [k]); la tradition «Aisne» réunit des parties, considérées par d'autres chercheurs, comme francienne, picarde (d'où 25% de formes en [k]) et champenoise (d'où 24% de formes sans -d-); cinq traditions comportent des parties bourguignonnes, réunies avec d'autres. Tout cela se voit clairement sur la carte 3, faite par Cl. Buridant [2019, p. 32], que nous avons colorée pour une visualisation plus nette. Il est à ajouter que les parties blanches, non-

colorées, représentent les endroits mixtes de zones dialectales et scripturales différentes (voir carte 3).



Evidemment, vu le caractère continu de tout dialecte du français ancien et moderne, quand «La partie nord se fond dans le picard, l'ouest dans le normand, l'est dans le champenois, etc.» [Lodge, 2002], les «frontières dialectales fermes» (mot d'A. Lodge [2002]) sont *a priori* impossibles. En même temps, il faudrait avouer qu'autrement, le travail tytanique d'A. Dees, P.Th. van Reenen, J.A. de Vries, M. Dekker, O. Huber, K. van Reenen-Stein et d'autres chercheurs, n'aurait jamais abouti à la création des Atlas qu'on pourrait, à juste titre, considérer comme chef-d'œuvre scientifique.

Néanmoins, contrairement aux frontières dialectales qui peuvent ne pas être «fermes», celles des zones scripturales peuvent l'être, grâce aux normes scripturales, établies au sein de la même chancellerie, du même scriptorium ou atelier de production de manuscrits. En effet, les chancelleries et les scriptoriums, qui faisaient partie d'une unité administrative (duché, comté, etc.) ou cléricale (diocèse, doyenné, etc.), pouvaient avoir des règles plus ou moins strictes, dictant la structure unifiée de chartes, de formules utilisées et de l'usage linguistique en entier.

Des études, y compris les nôtres [Skréline, Stanovaïa, 2019; Stanovaïa, 1994; et al.], confirment cette supposition. Par suite de nos études de la morphologie nominale de l'ancien français, nous avons conclu que les scripta de Paris, de l'Orléanais, de Compiègne, de Senlis et de Soissons, régions réunies par le pouvoir royal, ont beaucoup de traits communs, tandis que les scripta bourguignonnes diffèrent manifestement.

Vu le statut discutable de scripta de la Touraine, nous avons analysé le texte manuscrit *Chronique des ducs de Normandie* (ms. Tours 903), exécuté, selon C. Fahlin [1937], à l'abbaye de Marmoutier près de Tours et présentant des traits poitevins, anjevins et tourangeaux; selon l'Atlas d'A. Dees [1987], poitevin, inclu dans «Vendée, Deux-Sèvres». Nous avons remarqué que le texte manuscrit en question a beaucoup de traits communs tant avec les scripta anglo-normandes que franciennes. Selon les Atlas d'A. Dees (carte 2), la similitude grapho-phonétique des scripta «Angleterre», «Indre-et-Loire» et «Vendée, Deux-Sèvres» est manifeste.

L'étude de particularités graphiques et phonétiques de chartes du XIII<sup>e</sup> siècle rédigées à Paris, Orléan, Soissons et Senlis, effectuée par M. S. Vorobéi [2015] a démontré, d'une part, la similitude linguistique des scripta administratives de ces régions, et de l'autre, l'usage plus unifié et régularisé des scripta de Paris par rapport à celui, moins unifié et régularisé, des scripta d'Orléan, de Soissons et de Senlis.

La similitude linguistique des patois de l'Île-de-France, de l'Orléanais, de Compiègne, de Senlis et de Soissons est confirmée par *l'Atlas linguistique et ethnographique de l'île de France et de l'Orléanais* [Simoni-Aurembou, 1973-1978] et *l'Atlas Linguistique de la France* [Gilliéron, Edmont, 1902-1910].

Il s'ensuit qu'on peut établir une zone scripturale qui réunit les scripta de Paris, de l'Orléanais, de Soissons, de Senlis et de Compiègne. Les scripta de la Bourgogne constituent des scripta particulières. Le statut de scripta du Berry et de la Touraine demande une étude spécialisée.

Les contours de la zone francienne scripturale, médiévale, correspondent en grandes lignes, mais pas totalement, à ceux de la zone francienne dialectale, actuelle. Le territoire de la zone francienne scripturale et dialectale ne correspond pas à celui de la région actuelle de l'Île-de-France.

#### **4. Conclusion**

Le terme 'francien' est nécessaire pour distinguer deux concepts différents - le 'français' comme la langue française vs le 'francien' comme un des dialectes de la langue française - lesquels, historiquement, étaient désignés par le terme unique *français* < *francois* < *franceis*.

L'absence presque totale d'études approfondies du dialecte et des scripta de l'Île-de-France a conditionné des discussions violentes sur la quantité, la classification, la situation géographique de dialectes et de scripta au centre de la France, les contours de zones dialectales et scripturales, la localisation de textes manuscrits, et, en définitive, la négation du francien.

À la base de l'examen de plusieurs ouvrages dialectologiques et scriptologiques, des *Atlas* d'A. Dees, de nos propres recherches, nous avons précisé les contours de la zone scripturale francienne, laquelle réunit les scripta de Paris, de l'Orléanais, de Soissons, de Senlis et de Compiègne. Les scripta de la Bourgogne constituent des scripta particulières. Le statut de scripta du Berry et de la Touraine demande une étude spécialisée.

La comparaison de la zone francienne scripturale, médiévale, avec celle dialectale, actuelle, selon les *Atlas linguistiques*, a démontré que la similitude linguistique réunit les parlers de l'Île-de-France, de l'Orléanais, de la Touraine et du

Perche dans une zone dialectale. Il s'ensuit que les contours des zones franciennes scripturale et dialectale correspondent en grandes lignes, mais pas totalement. En même temps, le territoire de la zone francienne scripturale et dialectale ne correspond pas à celui de la région actuelle de l'Île-de-France.

### Références bibliographiques

- Avalle D'Arco S.* Monumenti prefranciani il Sermone di Valenciennes e il Sant Lethgier. Torino: Giappichelli, 1967. 283 p.
- Bec P.* Manuel pratique de philologie romane. T.2. Paris: Picard, 1971. 643 p.
- Bergounioux G.* Le francien (1815-1914): La linguistique au service de la patrie. // Mots / les langages du politique. Juin 1989. №19. P. 23-40.
- Brunot F.* Histoire de la langue française dès origines à nos jours. T. 1. De l'époque latine à la Renaissance. Paris: Collin, 1966 (2-ème tirage 1973). XXXVIII, 597 p.
- Burguy G.* Grammaire de la langue d'oïl ou grammaire des dialectes français aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. T.1. Berlin: Schneider et comp., 1853. 409 p.
- Carolus-Barré L.* Les plus anciennes chartes en langue française. T.1. Problèmes généraux et recueil des pièces originales conservées aux archives de l'Oise 1241-1286. Paris: Klincksieck, 1964. CXXII, 333 p.
- Cerquiglini B.* La Naissance du français. Paris: PUF, 1993. 127 p.
- Chaurand J.* Histoire de la langue française. Paris: PUF, 1969. 128 p.
- Chaurand J.* Pour l'histoire du mot 'francien'. // Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de R. Lorient. Dijon: ABDO, 1983. P. 91-99.
- Buridant Cl.* Grammaire du français médiéval (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). Strasbourg: ELIPHI, 2019. XXIV, 1173 p.
- Dees, A.* Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13. siècle. Avec le concours de P. van Reenen et J.A. de Vries. Tübingen: Niemeyer, 1980. XIII, 371 p.
- Dees, A.* Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français. Avec le concours de M. Dekker, O. Huber, K. van Reenen-Stein. Tübingen: Niemeyer, 1987. 684 p.
- Delbouille, M.* Comment naquit la langue française? // Phonétique et linguistique romanes. Mélanges of. A G. Straka. T.1. Strasbourg-Lion: Société de Linguistique Romane, 1970. P. 187-199.
- Fahlin, C.* Chronique des Ducs de Normandie. Etude sur le manuscrit de Tours de la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit. Uppsala: Almqvist Wiksells Boktryckeri, 1937. 253 p.
- Fallot, G.* Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII<sup>e</sup> siècle. Paris: Imprimerie Royale, 1839. 588 p.
- Flutre, L.-F.* Le moyen picard d'après les textes littéraires du temps (1560-1660). Textes - Lexique - Grammaire. Amiens: Musée de Picardie, 1970. 551 p.
- Gilliéron, J., Edmont, E.* Atlas linguistique de la France. Paris: Champion, 1902-1910. 35 vol.
- Glessgen, M.* La genèse d'une norme en français au Moyen Âge: mythe et réalité du 'francien'. // Revue de linguistique romane. 2017. T. 81. P.313-397.
- Goerlich, E.* Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl. Bretagne, Anjou, Maine, Touraine. – Heilbronn: Henninger, 1886. 104 s.
- Gossen, Ch.-Th.* Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert. // Zeitschrift für Romanische Philologie. 1957. Bd.73. №5/6. P.427-459.
- Gossen, Ch.-Th.* Französische Scriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprache des Mittelalters. Wien: Nachf, 1967. 368 s.
- Gossen, Ch.-Th.* Grammaire de l'ancien picard. – 2-ème éd. Paris: Klincksieck, 1970. 222 p.
- Grübl, K.* La standardisation du français au Moyen Âge: point de vue scriptologique. // Revue de linguistique romane. 2013. T. 77. P. 343-383.
- de Jong, Th.* La prononciation des consonnes dans le français de Paris aux 13-ème et 14-ème siècles. - Landelijke: Netherlands Graduate School of Linguistics, 2006. 324 p.

- Lodge, A. R.* Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue. Paris: Fayard, 1997. 382 p.
- Lodge, A. R.* «Francien» et «français de Paris». // *Linx*. 2002. № 12. P. 149-172.
- Longnon, A.* L'Île-de-France. Son origine, ses limites et ses gouverneurs. // *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de L'Île-de-France*. 1875. №1. P.1-43.
- Metzke, E.* Der Dialekt von Ile de France im XIII und XIV Jahrhundert. // *Herrig's Archive*, 1880. S. 385-412; 1881. S. 57-96.
- Paris, G.* Les parlers de France. Lecture faite à la réunion de Sociétés savantes le samedi 26 mai. Paris: Imprimerie Nationale, 1888. 13 p.
- Paris, G.* Mélanges linguistiques (publ. par M. Roques). Latin vulgaire et langues romanes. Langue française. Notes étymologiques. Appendice. Index. Paris: Champion, 1909. X, 731 p.
- Philipon, E.* Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. // *Romania*. 1910. T. 39. P. 476-531; 1912. T.41. P. 541-600; 1914. T.43. P. 495-559.
- Pfister, M.* La langue de Guilhem IX, comte de Poitiers. // *Cahiers de Civilisation Médiévale*. 1976. № 19-2. P. 91-113.
- Picoche, J., Marchello-Nizia, Chr.* Histoire de la langue française. – 4-ème éd. Paris: Nathan, 1996. 399 p.
- van Reenen, P.* La linguistique des langues anciennes et la systématisation de ses données. // *Actes du IV Colloque Intern. sur le Moyen Français* (publ. par A. Dees). Amsterdam: Rodopi, 1985. P. 433-470.
- Remacle, L.* Le problème de l'ancien wallon. Liège: Fac.de Philosophie et Lettres, 1948. 230, 14 p.
- Robson, C.A.* Literary language, spoken dialect and the phonological problem in Old French. // *Transactions of the philological Society* 1955. Oxford: Blackwell, 1956. P. 117-180.
- Simoni-Aurembou, M.-R.* Le français régional en Ile-de-France et dans l'Orléanais. // *Langue française*. 1973. №18. P. 126-136.
- Simoni-Aurembou, M.-R.* Atlas linguistique et ethnographique de l'île de France et de l'Orléanais (île de France, Orléanais, Perche, Touraine). Paris: CNRS Editions, 1973-1978. 1-2 vol. 687 p., cartes, ill.
- Skréлина, L. M.* Histoire de la langue française. Moscou: Vischaya chkola, 1972. 310 p.
- Skréлина, L. M., Stanovaïa, L. A.* Histoire de la langue française. – 3-ème éd. Moscou: Yurayt, 2019. 463 p. (en russe). [Скрелина Л.М., Становая Л.А. История французского языка. – 3 изд. М.: Юрайт, 2019. 463 с.]
- Stanovaïa, L. A.* Morphologie de l'ancien français et la théorie de scripta. 2 vol. St-Petersburg: Univ. Herzen, 1994. 503 p. (en russe). [Становая Л.А. Старофранцузская морфология и теория скрипты. Дисс. доктора филол. наук. СПб.: РГПУ им. А.И. Герцена, 1994. Т.1-2. 503 с.]
- Stanovaïa, L. A.* La standardisation en ancien français. // *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*. M. Goyens, W. Verbeke (eds.). Leuven: Leuven University Press, 2003. P. 241-272.
- Stanovaïa, L. A.* (en russe). Le francien comme pierre d'achoppement dans l'histoire de la langue française. // *Linguistique théorique et appliquée*. 2019. № 5 (3). P.164-199. (en russe). [Становая Л.А. Франсийский как камень преткновения в истории французского языка. // *Теоретическая и прикладная лингвистика*. 2019. № 5 (3). с.164-199.]
- Suchier, H.* Le français et le provençal. Traduction par P. Monet. Paris: Emile Bouillon, éditeur, 1891. 224 p.
- Suchier, H.* Die französische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten. 2. verb. & verm. aufl. Strassburg: Karl J. Trübner, 1906. 130 S.
- Trotter, D.* «UNE ET INDIVISIBLE»: Variation and Ideology in the Historiography and History of French. // *Revue Romane de Linguistique* (București). 2006. № LI, 2. P. 359-376.
- Védénina, L. G.* (dir.). France. Dictionnaire linguistique et culturel. – 2-ème éd. Moscou: AST-Press, 2008. 976 p. (en russe). [Веденина Л.Г. (ред.) Франция. Лингвострановедческий словарь. – 2-е изд. М.: АСТ-Пресс, 2008. 976 с.]
- Videsott, P.* Les débuts du français à la Chancellerie royale: analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285). // *Revue de Linguistique Romane*. 2013. T. 77. P. 3-49.

*Vorobéi, M. S.* Particularités de scripta centrales françaises. St-Petersburg: Univ. Herzen 2015. 172 p. (en russe). [Воробей М.С. Особенности центрально-французских скрипт. Дисс. канд. филол. наук. СПб.: РГПУ им. А.И. Герцена, 2015. 172 с.]

## References

- Avalle D'Arco, S.* Monumenti prefranciani il Sermone di Valenciennes e il Sant Lethgier. Torino: Giappichelli, 1967. 283 p. (In Italian).
- Bec, P.* Manuel pratique de philologie romane. T.2. Paris: Picard, 1971. 643 p. (In French).
- Bergounioux, G.* Le francien (1815-1914): La linguistique au service de la patrie. // Mots / les langages du politique. Juin 1989. №19. P. 23-40. (In French).
- Brunot, F.* Histoire de la langue française dès origines à nos jours. T. 1. De l'époque latine à la Renaissance. Paris: Collin, 1966 (2-ème tirage 1973). XXXVIII, 597 p. (In French).
- Burguy, G.* Grammaire de la langue d'oïl ou grammaire des dialectes français aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. T.1. Berlin: Schneider et comp., 1853. 409 p. (In French).
- Buridant, Cl.* Grammaire du français médiéval (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). Strasbourg: ELIPHI, 2019. XXIV, 1173 p. (In French).
- Carolus-Barré, L.* Les plus anciennes chartes en langue française. T.1. Problèmes généraux et recueil des pièces originales conservées aux archives de l'Oise 1241-1286. Paris: Klincksieck, 1964. CXXII, 333 p. (In French).
- Cerquiglini, B.* La Naissance du français. Paris: PUF, 1993. 127 p. (In French).
- Chaurand, J.* Histoire de la langue française. Paris: PUF, 1969. 128 p. (In French).
- Chaurand, J.* Pour l'histoire du mot 'francien'. // Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de R. Loriot. Dijon: ABDO, 1983. P. 91-99. (In French).
- Dees, A.* Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13. siècle. Avec le concours de P. van Reenen et J.A. de Vries. Tübingen: Niemeyer, 1980. XIII, 371 p. (In French).
- Dees, A.* Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français. Avec le concours de M. Dekker, O. Huber, K. van Reenen-Stein. Tübingen: Niemeyer, 1987. 684 p. (In French).
- Delbouille, M.* Comment naquit la langue française? // Phonétique et linguistique romanes. Mélanges of. A. G. Straka. T.1. Strasbourg-Lion: Société de Linguistique Romane, 1970. P. 187-199. (In French).
- Fahlin, C.* Chronique des Ducs de Normandie. Etude sur le manuscrit de Tours de la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit. Uppsala: Almqvist Wiksells Boktryckeri, 1937. 253 p. (In French).
- Fallot, G.* Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII<sup>e</sup> siècle. Paris: Imprimerie Royale, 1839. 588 p. (In French).
- Flutre, L.-F.* Le moyen picard d'après les textes littéraires du temps (1560-1660). Textes – Lexique – Grammaire. Amiens: Musée de Picardie, 1970. 551 p. (In French).
- Gilliéron, J., Edmont, E.* Atlas linguistique de la France. Paris: Champion, 1902-1910. 35 vol. (In French).
- Glessgen, M.* La genèse d'une norme en français au Moyen Age: mythe et réalité du 'francien'. // Revue de linguistique romane. 2017. T. 81. P. 313-397. (In French).
- Goerlich, E.* Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl. Bretagne, Anjou, Maine, Touraine. Heilbronn: Henninger, 1886. 104 s. (In German).
- Gossen, Ch.-Th.* Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert. // Zeitschrift für Romanische Philologie. 1957. Bd.73. N°5/6. P. 427-459. (In German).
- Gossen, Ch.-Th.* Französische Scriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprache des Mittelalters. Wien: Nachf, 1967. 368 s. (In German).
- Gossen, Ch.-Th.* Grammaire de l'ancien picard. – 2-ème éd. Paris: Klincksieck, 1970. 222 p. (In French).
- Grübl, K.* La standardisation du français au Moyen Âge: point de vue scriptologique. // Revue de linguistique romane. 2013. T. 77. P. 343-383. (In French).

- de Jong, Th.* La prononciation des consonnes dans le français de Paris aux 13-ème et 14-ème siècles. Landelijke: Netherlands Graduate School of Linguistics, 2006. 324 p. (In French).
- Lodge, A. R.* Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue. Paris: Fayard, 1997. 382 p. (In French).
- Lodge, A. R.* «Francien» et «français de Paris». // *Linx*. 2002. № 12. P. 149-172. (In French).
- Longnon, A.* L'Île-de-France. Son origine, ses limites et ses gouverneurs. // *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de L'Île-de-France*. 1875. №1. P.1-43. (In French).
- Metzke, E.* Der Dialekt von Ile de France im XIII und XIV Jahrhundert. // *Herrig's Archive*, 1880. S. 385-412; 1881. S. 57-96. (In German).
- Paris, G.* Les parlers de France. Lecture faite à la réunion de Sociétés savantes le samedi 26 mai. Paris: Imprimerie Nationale, 1888. 13 p. (In French).
- Paris, G.* Mélanges linguistiques (publ. par M. Roques). Latin vulgaire et langues romanes. Langue française. Notes étymologiques. Appendice. Index. Paris: Champion, 1909. - X, 731 p. (In French).
- Philipon, E.* Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. // *Romania*. 1910. T. 39. P. 476-531; 1912. T.41. P. 541-600; 1914. T.43. P. 495-559. (In French).
- Pfister, M.* La langue de Guilhem IX, comte de Poitiers. // *Cahiers de Civilisation Médiévale*. 1976. № 19-2. P. 91-113. (In French).
- Picoche, J., Marchello-Nizia, Chr.* Histoire de la langue française. – 4-ème éd. Paris: Nathan, 1996. 399 p. (In French).
- van Reenen, P.* La linguistique des langues anciennes et la systématisation de ses données. // *Actes du IV Colloque Intern. sur le Moyen Français* (publ. par A. Dees).- Amsterdam: Rodopi, 1985. P. 433-470. (In French).
- Remacle, L.* Le problème de l'ancien wallon. Liège: Fac.de Philosophie et Lettres, 1948. 230, 14 p. (In French).
- Robson, C. A.* Literary language, spoken dialect and the phonological problem in Old French. // *Transactions of the philological Society* 1955. Oxford: Blackwell, 1956. P. 117-180.
- Simoni-Aurembou, M.-R.* Le français régional en Ile-de-France et dans l'Orléanais. // *Langue française*. 1973. №18. P. 126-136. (In French).
- Simoni-Aurembou, M.-R.* Atlas linguistique et ethnographique de l'île de France et de l'Orléanais (île de France, Orléanais, Perche, Touraine). Paris: CNRS Editions, 1973-1978. 1-2 vol. 687 p.: cartes, ill. (In French).
- Skrélin, L. M.* Histoire de la langue française. Moscou: Vischaya chkola, 1972. 310 p. (In French).
- Skrelin, L. M., Stanovaïa, L. A.* History of the French language. – 3-ème éd. Moscow: Yurayt, 2019. 463 p. (in Russian).
- Stanovaïa, L. A.* Old French morphology and theory of scripta. St-Petersburg: Herzen State Pedagogical University of Russia press, 1994. 503 p. (in Russian).
- Stanovaïa, L. A.* La standardisation en ancien français. // *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*. M. Goyens, W. Verbeke (eds.). Leuven: Leuven University Press, 2003. P.241-272. (In French).
- Stanovaïa, L. A.* Francien as a stumbling block in history of the French language. // *Theoretical and applied linguistics*. 2019. № 5 (3). P. 164-199. (in Russian).
- Suchier, H.* Le français et le provençal. Traduction par P. Monet. Paris: Emile Bouillon, éditeur, 1891. 224 p. (In French).
- Suchier, H.* Die französische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten. 2. verb. & verm. Aufl. Strassburg: Karl J. Trübner, 1906. 130 S. (In German).
- Trotter, D.* «UNE ET INDIVISIBLE»: Variation and Ideology in the Historiography and History of French. // *Revue Romane de Linguistique* (București). 2006. № LI, 2. P. 359-376.
- Videsott, P.* Les débuts du français à la Chancellerie royale: analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285). // *Revue de Linguistique Romane*. 2013. T. 77. P. 3-49. (In French).
- Vedenina, L. G.* (dir.). France. Linguistic and Cultural Dictionary. Moscow, AST-Press, 2008. [1997]. 976 p. (in Russian)
- Vorobei, M. S.* (2015). Particularities of the Central French scripta. St-Petersburg: Herzen State Pedagogical University of Russia press. 172 p. (in Russian).